

Ainsi, on n'est pas libre d'anticiper à volonté la solennité de la Nativité, mais on ne le peut que lorsqu'elle est empêchée, le dimanche suivant, par une fête ou une solennité supérieure.

SOLENNITE DU S. NOM DE MARIE

Pourquoi ne fait-on plus la solennité du S. Nom de Marie ?

Nous n'avons jamais fait la solennité de cette fête. Il faut bien distinguer une fête de sa solennité extérieure qu'on en sépare pour la faire en un autre jour, un dimanche, qui permet davantage aux fidèles de satisfaire leur piété. Or cette fête n'a jamais eu lieu en un jour de semaine, mais toujours un dimanche, jusqu'en 1914 inclusivement. Sa solennité se faisait donc le jour même de la fête, comme toutes les fêtes chômées, comme la Circoncision, l'Épiphanie, etc.

Cette fête est, depuis 1882, patronale dans les diocèses de Montréal, de Valleyfield et de Joliette, et, à ce titre, double de la classe avec octave commune. Depuis 1915 cependant, au lieu de la faire le dimanche, nous la faisons le 12 septembre. Elle garde son titre de fête patronale et se fait encore sous le rite de la classe dans ces mêmes diocèses. Dans les autres diocèses, elle n'a que le rite double majeur qu'elle possède de droit commun.

Mais ce titre de fête patronale ne permet-il pas d'en faire la solennité le dimanche suivant? Nullement. Il n'y a que les fêtes titulaires des églises paroissiales (ou quasi-paroissiales), pourvu qu'elles possèdent un vrai titulaire liturgique, qui, par notre indult de 1852, puissent avoir leur solennité remise au dimanche. Elle aura donc sa solennité dans les églises qui sont dédiées au S. Nom de Marie, comme l'église de Notre-Dame à Montréal, celle de Marieville, la cathédrale de Mont-Laurier, etc., qui pourront et devront en faire la solennité le dimanche suivant; les autres ne doivent ni ne peuvent la faire.

Si
23 o
de la
Joac
(sans
se cé
fête
par s
1913,
d'avo

St

A l
Joseph
présida
constat

Out
Marie-
de Sair
mand,
Gingras
Bourgo
Moreau,
Marie P
de Papi
Saint-A
de Lano
de, Bertl
ron, de :

Le sa
Saint-Lo
ession.